



# LE GESTE DE TROP!

Ce jour-là, vers 11h45, un surveillant en charge d'accompagner l'agent ONET lors de la tonte entre les maisons d'arrêt a été victime d'un crachat, reçu sur les cheveux ainsi que sur le visage.



## UN ACTE D'UNE IGNOMINIE SANS NOM !

Le détenu auteur de ce geste a pu être identifié grâce à la connaissance accrue des détenus par le personnel, qui est en contact régulier avec eux. Au même moment, le PIC informe les agents qu'une bagarre a éclaté dans cette même cellule. À son retour, l'agent rend compte du crachat dont il a été victime.

Le brigadier-chef décide alors de se rendre à la cellule afin de procéder à la mise en prévention du détenu.

**Mais à l'ouverture de la porte, l'individu fonce sur le personnel, prêt à en découdre. L'utilisation de la bombe incapacitante a été le seul moyen de maîtriser l'individu sans mettre le personnel en danger.**

À son arrivée au quartier disciplinaire, le détenu n'a cessé de crier "Allah Akbar", perturbant la tranquillité du secteur déjà bien rempli d'agresseurs de personnel.

Est-il normal que le personnel, qui chaque jour accomplit son travail avec assiduité, se fasse cracher dessus sans raison ? **Non !!** Ces actes doivent être punis, et punis lourdement lors du passage en CDD. Le personnel n'a pas à subir ce genre d'agression dégradante, perpétrée par des individus dont le comportement relève parfois de la psychiatrie !

**FO Justice SOUHAITE** un prompt rétablissement à notre collègue et amis !

**FO Justice FÉLICITE** les agents pour leur sang-froid et leur professionnalisme lors de cette intervention.

**FO Justice EXIGE** des sanctions disciplinaires et pénales exemplaires à l'encontre de ces énergumènes !

SLP **FO Justice** CP Avignon-Le Pontet, le 30 janvier 2026

